

prérogatives & de grands privilèges, parce qu'elle doit attirer de toutes parts & former de grands esprits; les médiocres n'y feront que des progrès plus médiocres encore. Cependant l'expérience a démontré depuis un siècle & plus, que les génies médiocres, par l'instruction assortie & proportionnée, par une application assidue, par la pratique jamais interrompue des exercices domestiques, dans les fonctions essentielles du saint Ministère, & par une surveillance éclairée jointe aux instructions particulières, selon le besoin du sujet, se forment dans les Séminaires-Episcopaux, avec un succès qu'on se proposeroit vainement d'atteindre parmi la multitude d'une Université, d'un Séminaire-Général.

Enfin, Monseigneur, les monumens sont sous vos yeux & sous les nôtres, pour démontrer, que par les Séminaires-Episcopaux, à la disette des Prêtres a succédé un nombre suffisant pris de toutes les classes des Citoyens, sans en excepter la première & la plus illustre: l'ignorance a fait place à la lumière; les mœurs infâmes ont cédé à une discipline régulière, & nos Eglises ont changé de face; nos Peuples ont été instruits, les Saints Sacrements dignement administrés, & s'il reste encore quelque chose à désirer, nous pourrions sans présomption répéter les paroles remarquables d'un grand Archevêque de Malines (Humbertus G. à Precipiano.) *Habuit Ecclesia olim, ut quod res est loquamur, ex quo corrigi possit hodierna disciplina; sed & jam habet unde corrigi potuit antiqua, quemadmodum periti temporum & rerum norunt atque testantur. Non est filiorum in Matris annos inquirere, aut exprobrare senium, aut novi velle metamorphosi recoquere; plusquam satis est adhuc ipsa vigoris habet, superis sit gratia, ut sibi suisque prospiciat, & si quid noxium accrevit, resacet & ab Episcopis resacandum moneat.* (Epist. Past. 12 Octobris 1692.) Ajoutons à cela la sentence remarquable de Vitus Viennensis: *Ad Sacerdotes Deus voluit, quæ in Ecclesia disponenda sunt, pertinere, non ad sæculi potestates, quas, si fideles sunt, Ecclesiæ suæ Sacerdotibus voluit esse subjectas* (In Epist. Vit. Biblioth. P. P.)